



ASSEMBLÉE — 41<sup>e</sup> SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 33 : Autres questions à examiner par la Commission technique

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET QUALIFICATION  
DU PERSONNEL DE RECHERCHES ET SAUVETAGE (SAR)

(Note présentée par le Cameroun)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

L'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) et l'Organisation Maritime Internationale (OMI) recommandent que le personnel de veille des centres de coordination de sauvetage (RCC) et des centres secondaires de sauvetage (RSC) soient soumis aux modalités de qualification et de certification en vertu de leurs fonctions particulièrement importantes. De même, l'Annexe 12 recommande que le personnel d'un RCC participant aux communications radiotéléphoniques soit capable d'utiliser la langue anglaise tandis que le Manuel IAMSAR relève que les équipages SAR ont besoin de recevoir une formation.

Les éléments indicatifs publiés par l'OACI en matière de qualification du personnel SAR ne fournissent pas souvent des détails suffisants permettant d'établir un niveau minimal de compétence nécessaire pour soutenir l'efficacité des opérations de recherche aérienne à l'échelle mondiale.

**Suite à donner :** L'Assemblée est invitée à :

- à prendre note du contenu de la présente note de travail ;
- à noter les actions menées par le Cameroun pour mettre en place un cadre de compétence en langue anglaise des coordonnateurs de mission SAR (SMC) ;
- à demander au Secrétariat de l'OACI d'élaborer des éléments indicatifs relatifs à la qualification des SMC, à leurs compétences en langue anglaise ainsi qu'au programme de formation des équipages SAR.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte aux trois objectifs stratégiques suivants : Sécurité, Capacité et efficacité de la navigation aérienne.
<i>Incidences financières :</i>	Les activités décrites dans la présente note continueront de dépendre de la disponibilité de ressources dans le budget du Programme ordinaire 2023-2025 et/ou de contributions extrabudgétaires.
<i>Références :</i>	Annexe 12 — <i>Recherches et sauvetage</i> Doc 9731, <i>Manuel international de recherche et de sauvetage aéronautiques et maritimes (IAMSAR)</i> . Doc 9906, <i>Manuel d'assurance de la qualité dans le processus de conception des procédures de vol</i>

<sup>1</sup> Version française fournie par le Cameroun.

## 1. INTRODUCTION

1.1 Chaque État membre de l'OACI, au titre de l'article 25 de la Convention relative à l'aviation civile internationale, a l'obligation de porter assistance aux aéronefs en détresse sur son territoire, à travers la fourniture des services de recherches et sauvetage (SAR) rapides et efficaces. Ceci requiert la disponibilité 24 heures sur 24 d'installations et d'équipements adéquats ainsi que d'un personnel formé.

1.2 Ce personnel comprend notamment les coordonnateurs SAR (SC), les coordonnateurs de missions SAR (SMC), le personnel de centres de coordination de sauvetage (RCC) et des centres secondaires de sauvetage (RSC), les coordonnateurs sur les lieux (OSC), les coordonnateurs d'aéronefs (ACO) et le personnel des unités de recherche et de sauvetage (SRU).

1.3 Le paragraphe 3.1.8 du *Manuel international de recherche et de sauvetage aéronautiques et maritimes (IAMSAR) (Doc 9731), Volume 1 — Organisation et gestion*, prévoit que le personnel des RCC et des RSC soit qualifié et certifié pour l'exercice de leurs missions, avec un accent mis sur l'analyse des incidents SAR, la planification de la recherche et la gestion d'opérations SAR.

1.4 Le paragraphe 2.3.3 de l'Annexe 12 — *Recherches et sauvetage* exige que le personnel des RCC et RSC soit capable d'utiliser la langue employée dans les communications radiotéléphoniques, tandis que le paragraphe 2.3.4 recommande que ce personnel, lorsqu'il participe aux communications radiotéléphoniques, soit capable d'utiliser la langue anglaise.

## 2. ANALYSE

### 2.1 Qualification et certification des SMC

2.2 La qualification d'un SMC a pour objet de valider la capacité de l'intéressé à s'acquitter de certaines fonctions, tandis que la certification permet de l'habiliter à exercer ses fonctions de veille.

2.3 Lors de ce processus, une connaissance pratique de la langue anglaise est indispensable aux SMC qui doivent être capables de communiquer avec les Centres de Contrôle de Mission (MCC), les autres RCC/RSC, les organismes des services de la circulation aérienne, ainsi qu'avec les capitaines de navire et commandants d'aéronefs.

2.4 Cependant, il n'existe pas d'éléments indicatifs de l'OACI relatifs au processus de qualification et de certification du personnel en service dans les RCC/RSC et d'indications claires sur le niveau minimal de compétences linguistiques en anglais qu'ils doivent atteindre.

2.5 Dans ce contexte, le Cameroun a développé un test dénommé « SAR Personnel English Language Proficiency Test » pour évaluer la compétence en langue anglaise des personnels exerçant les fonctions de SMC dans un RCC ou RSC. Le cadre mis en place repose sur la définition d'un niveau de maîtrise de la langue anglaise suivant les fonctions occupées dans un centre. Une note d'information, présentée sous ce point de l'ordre du jour, fournit plus amples informations sur le système d'évaluation du niveau de compétence linguistique des SMC mis en place au Cameroun.

### 2.6 Formation des équipages SAR aérien

2.7 Les équipages SAR aérien comprennent les pilotes, navigateurs, observateurs, spécialistes du largage etc. Les moyens SAR aériens jouent un rôle essentiel et les équipages SAR ont souvent la responsabilité de mener des opérations de recherche aérienne dans des environnements et des conditions difficiles, notamment en montagne, en forêt, en mer ou en zone désertique.

2.8 Il est donc important que ces équipages soient initiés aux méthodes et techniques spécifiques de recherches et sauvetage, et entraînés à la conduite des opérations SAR dans les conditions de sécurité optimales.

2.9 Bien que le Doc 9731, Volume 3 — *Moyens mobiles* contienne quelques éléments à prendre en compte pour leur formation, il n'existe pas d'orientations suffisantes permettant aux États d'élaborer un programme de formation détaillé pour les équipages SAR. En particulier pour les équipages de conduite des moyens aériens SAR, il n'existe pas de cadre minimal de compétence en vue leur qualification, à l'instar de ce que propose le *Manuel d'assurance de la qualité dans le processus de conception des procédures de vol* (Doc 9906), Volume 6, pour les pilotes de validation en vol des procédures de vol.

### 3. CONCLUSION

3.1 La disponibilité d'orientations sur le processus de qualification des SMC pourrait concourir à l'atteinte d'un niveau minimum de compétence du personnel en service dans les RCC et RSC. De même, la disponibilité d'un cadre de compétence pour la qualification des équipages SAR contribuerait à la formation effective desdits équipages en vue d'une meilleure efficacité des opérations de recherche aérienne.

3.2 L'Assemblée est invitée à :

- a) à prendre note du contenu de la présente note de travail ;
- b) à noter les actions menées par le Cameroun pour mettre en place un cadre de compétence en langue anglaise des coordonnateurs de mission SAR (SMC) ;
- c) à demander au Secrétariat de l'OACI d'élaborer des éléments indicatifs relatifs à la qualification des SMC, à leurs compétences en langue anglaise ainsi qu'au programme de formation des équipages SAR.